

MARSILLY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du vingt-et-un novembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

Présents : Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Monsieur Franck COUDRAY, Madame Monique BARRIERE, Monsieur Daniel MAHE, Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU, Monsieur Stéphane ALLAIS, Monsieur Sylvain FLOGNY,

Absents excusés : Monsieur Joseph GARCIA, Madame Marie BADIER, Madame Nicole MANGOT, Madame Caroline BOURGUE, Monsieur Flavien GENDRON

Absents : Madame Annie COURCY, Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Eric FERAUD, Monsieur Gilles PIARD

Secrétaire de séance : Monsieur Joseph GARCIA

Date de la convocation : 21/11/2024	Nombre de votants	10
Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	Bulletins blancs	00
23	Abstentions	00
Nombre de membres en exercice	Suffrages exprimés	10
19	Pour	10
Nombre de membres présents	Contre	00
10		
Nombre de procuration		
00		

24.75 - Attribution de subvention 2024 à l'association Cote a Coast - Versement du solde

Le Conseil Municipal a approuvé, pour l'année 2024, l'inscription de 4 000€ au budget au titre de la subvention annuelle susceptible d'être attribuée à l'association Cote a Coast.

Conformément aux dispositions de la convention d'objectifs et de moyens régissant les relations entre la commune et cette association, la moitié de cette enveloppe a été versée courant mai à l'association.

Le Conseil Municipal est aujourd'hui appelé à délibérer sur le versement du solde de la subvention annuelle, lequel peut être ajusté en fonction du nombre réel de participants aux actions mises en œuvre par Cote a Coast, telles qu'énoncé dans le compte-rendu d'activités présenté par l'association.

En l'espèce, le bilan d'activité de l'association reçu le 15 octobre 2024 fait apparaître un budget réalisé, pour l'accueil des Irlandais du 3 au 6 octobre, légèrement inférieur aux prévisions. En effet, le coût final pour Cote a Coast s'élève à 2 440,40€. S'y ajoutent les frais du site internet de l'association, et le concert à venir pour le repas de fin d'année.

Le besoin de financement pour 2024 s'élève donc à 3 200€, au lieu des 4 000€ envisagés en début d'année par l'association dans son budget prévisionnel.

AR Prefecture

017-211702220-20241126-2475-DE

Reçu le 28/11/2024

L'association sollicite donc le versement d'un solde de subvention à hauteur de 1 200€.

Subvention annuelle sollicitée au 31/01/2024 au regard du budget prévisionnel de l'association	4 000€
Crédits inscrits au BP 2024 - délibération 26/03/2024	4 000€
1 ^{er} versement conformément à la convention d'objectifs et de financement (50% de la subvention annuelle prévisionnelle) - délibération 29/04/2024	2 000€
Solde à verser demandé par l'association au regard du bilan financier annuelle - soumis à délibération 26/11/2024	1 200€
Montant réel subvention 2024	3 200€ (- 800€ par rapport au prévisionnel)

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations n°24.32 et n°24.41, respectivement datées du 26 mars et du 29 avril 2024, portant attribution de subvention à l'association Cote a Coast,

Vu la convention d'objectifs et de moyens signée le 22 octobre 2018 entre la Commune et l'association Cote a Coast,

Considérant le bilan annuel d'activités pour 2024 produit par l'association Cote a Coast,

Considérant que les conseillers siégeant au sein des instances dirigeantes ou adhérents de l'association Cote a Coast, ont quitté la salle lors de la discussion et de la mise au vote de la subvention à cette association, à savoir Mesdames MANGOT, BADIER et Monsieur GARCIA,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le versement à Cote a Coast de 1 200€, au titre du solde de la subvention annuelle 2024 ;

- CONFIRME que les crédits nécessaires ont été prévus à l'article 65748 lors du vote du budget primitif.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Marsilly, le 27 novembre 2024



Le Maire,

Hervé PINEAU

Le Secrétaire,

Joseph GARCIA